



RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES

Rectificatif

1. Page 21, paragraphe 79, Recommandation 7 :

Remplacer le texte actuel par le texte suivant :

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'étudier la possibilité concrète de définir d'autres normes quantitatives de travail, en particulier pour le personnel qui assure les services techniques et les services auxiliaires pour les conférences, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir par. 71 ci-dessus).

2. Remplacer "recommandation 7" par "recommandation 8".